

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 août 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 11 août 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois d'avril 2011 sous la présidence de la Colombie (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Colombie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Néstor **Osorio**



Annexe à la lettre datée du 11 août 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois d'avril 2011 sous la présidence de la Colombie

Introduction

En avril 2011, sous la présidence de la Colombie, le Conseil de sécurité a tenu 35 séances, dont 18 consultations, huit réunions d'information, deux débats publics et deux réunions avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police aux opérations de maintien de la paix. Le Conseil a adopté cinq résolutions et deux déclarations du Président et fait quatre déclarations à la presse.

Afrique

Côte d'Ivoire

Les 4, 8 et 11 avril, des consultations ont eu lieu au sujet de l'évolution de la situation politique et humanitaire en Côte d'Ivoire, ainsi que sur l'application des décisions du Conseil sur la question.

Le 13 avril, le Conseil de sécurité a reçu le vingt-septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2011/211) et entendu des exposés présentés par le Représentant spécial et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, Choi Young-jin, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, l'Ambassadeur Youssoufou Bamba, a également fait une déclaration. Après avoir tenu des consultations, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse dans laquelle ils se sont notamment félicités du fait que le Président Alassane Dramane Ouattara soit à même d'assumer ses fonctions de chef d'État de la Côte d'Ivoire, ont invité instamment toutes les parties à œuvrer de concert en vue de la réconciliation nationale et de la restauration d'une paix durable et ont rendu hommage à l'Organisation des Nations Unies, à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour leur rôle dans le règlement du conflit.

Le 28 avril, le Conseil a adopté la résolution 1980 (2011), dans laquelle il a notamment décidé de reconduire jusqu'au 30 avril 2012 les mesures imposées aux paragraphes 7 à 12 de sa résolution 1572 (2004), au paragraphe 5 de sa résolution 1946 (2010), au paragraphe 12 de sa résolution 1975 (2011) et au paragraphe 6 de sa résolution 1643 (2005), concernant l'embargo sur les armes, les interdictions de voyager, le gel des avoirs, le blocage des opérations financières et les restrictions sur les transactions portant sur des diamants bruts, respectivement. Par sa résolution 1980 (2011), le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 30 avril 2012 le mandat du Groupe d'experts défini au paragraphe 7 de sa résolution 1727 (2006), et a prié le Groupe d'experts de présenter au Comité créé par la résolution 1572 (2004) un rapport de mi-mandat pour le 15 octobre 2011 et de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité et 15 jours avant la fin de son mandat, un rapport final. Après l'adoption

de la résolution, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire a fait une déclaration.

Jamahiriya arabe libyenne

Le 4 avril, le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Jamahiriya arabe libyenne, Abdel-Elah Mohamed Al-Khatib, sur les activités qu'il a entreprises dans le cadre de son mandat. L'Envoyé spécial a indiqué qu'il avait participé, le 29 mars, à la Conférence de Londres sur la Libye, au cours de laquelle le Groupe de contact international pour la Libye avait été créé, et a informé le Conseil des réunions tenues à Tripoli et à Benghazi. Il a également évoqué la réunion qu'a tenue le 31 mars l'Union africaine en vue d'analyser les options envisageables pour résoudre la crise en Jamahiriya arabe libyenne. Au cours des consultations qui ont suivi la réunion d'information, les membres du Conseil ont procédé à des échanges de vues sur la question et analysé l'évolution de la situation.

Conformément au paragraphe 12 de la résolution 1973 (2011), des consultations se sont tenues le 28 avril à huis clos, au cours desquelles le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a fait un exposé sur la situation en Libye et l'état de l'application des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011). Il a fourni un compte rendu succinct des récents événements et souligné l'action menée par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires pour résoudre la crise humanitaire qui allait en s'aggravant, ainsi que les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Jamahiriya arabe libyenne pour régler la situation et, en application de son mandat, trouver une issue politique à la crise. Les membres du Conseil ont par la suite procédé à des échanges de vues sur la question.

Sahara occidental

Le 18 avril, dans le cadre d'une séance privée, le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) ont entendu un exposé de Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix. À la suite de cet exposé, le Conseil a adopté un communiqué officiel (voir S/PV.6516).

Le 19 avril, l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO, Hany Abdel-Aziz, ont informé le Conseil de leurs activités et présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2011/249). Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la question.

Le 27 avril, par la résolution 1979 (2011), le Conseil a prorogé jusqu'au 30 avril 2012 le mandat de la MINURSO et demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue afin d'engager plus résolument des négociations de fond. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Nigéria, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France et du Gabon ont fait des déclarations au cours de la séance.

Somalie

Le 11 avril, par la résolution 1976 (2011) concernant les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large de la Somalie, le Conseil a décidé d'étudier d'urgence la possibilité de créer des juridictions spécialisées somaliennes pour juger les personnes soupçonnées de piraterie, aussi bien en Somalie que dans la région, y compris une cour spécialisée somalienne extraterritoriale, comme il ressort des recommandations contenues dans le rapport du Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes, Jack Lang (S/2011/30, annexe), dans le respect du droit applicable en matière de droits de l'homme, et a prié le Secrétaire général de lui présenter, dans un délai de deux mois, un rapport sur les modalités de ces mécanismes de poursuites.

Soudan

Le 14 avril, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). La Directrice de la Division Afrique du Département des opérations de maintien de la paix, Margaret Carey, a fait un exposé qui a été suivi d'un échange de vues et d'informations et de l'adoption d'un communiqué officiel (voir S/PV.6514).

Le 20 avril, lors d'une séance d'information, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Atul Khare, a commenté les rapports du Secrétaire général (S/2011/239 et S/2011/244) et fait un exposé au Conseil sur les événements survenus peu de temps auparavant au Soudan et sur les activités de la MINUS et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Les membres du Conseil ont échangé des vues sur la question.

Le 21 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2011/8) et, le 27, il a adopté à l'unanimité la résolution 1978 (2011) par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 9 juillet 2011 le mandat de la MINUS.

Asie

Afghanistan

Le 1^{er} avril, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain LeRoy, a fait un exposé au Conseil sur l'attentat qui avait été perpétré à Mazar-i-Sharif contre le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et au cours duquel huit fonctionnaires des Nations Unies avaient perdu la vie. Les membres du Conseil ont fait une déclaration à la presse dans laquelle ils ont condamné l'attentat et toutes les formes d'incitation à la violence. Ils ont également prié le Gouvernement afghan de traduire en justice les auteurs de ces actes et de prendre toutes les mesures possibles pour protéger le personnel de la MANUA.

Iraq

Le 8 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Ad Melkert, a fait un exposé sur l'exécution du mandat de la MANUA et sur la situation en Iraq. Il a relevé des progrès dans la formation du nouveau gouvernement de coalition et a

appelé l'attention sur les préoccupations légitimes du peuple irakien relatives à l'absence d'emplois, de services de base et d'un engagement institutionnel. Il a rappelé que des visites de haut niveau avaient été effectuées par des délégations du Koweït en Iraq et vice versa. S'agissant de la MANUA, il a souligné qu'une étroite collaboration avait été établie avec le Conseil des représentants et le Gouvernement en vue de la création d'une commission indépendante des droits de l'homme, et s'est dit, par ailleurs, préoccupé par les informations faisant état d'incidents violents dans le camp d'Achraf.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 21 avril, le Conseil a tenu un débat ouvert pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Dans son rapport, le Secrétaire général adjoint a déploré l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations entre Israël et la Palestine. Il a souligné combien il importait de prévenir tout acte de violence susceptible de saper l'action politique et a indiqué que le 13 avril à Bruxelles, à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, l'ONU avait indiqué que les fonctions gouvernementales étaient désormais suffisantes pour créer un État viable dans les six domaines dans lesquels l'ONU collaborait avec l'Autorité palestinienne (bonne gouvernance; état de droit et droits de l'homme; moyens de subsistance et secteurs de production; éducation et culture; soins de santé; protection sociale; infrastructures et eau). Il a relevé que les mesures prises par les Israéliens pour faciliter les mouvements avaient également favorisé l'activité économique et l'accès aux services de base. Il a réaffirmé que les activités de peuplement étaient contraires au droit international et aux engagements pris par Israël au titre de la feuille de route.

S'agissant de la situation au Liban, il s'est dit préoccupé par le fait qu'un nouveau gouvernement n'avait toujours pas été formé, plusieurs mois après la désignation de Najib Mikati au poste de Premier Ministre. Il a déclaré que la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) était demeurée stable dans l'ensemble.

Le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine ont également pris la parole, à l'instar de 41 autres intervenants.

Amérique

Haïti

Un débat public sur Haïti s'est tenu le 6 avril, sous la présidence de Juan Manuel Santos Calderón, Président de la Colombie, qui a expliqué que la réunion convoquée par son pays visait à promouvoir la stabilisation et le renforcement de l'état de droit en Haïti. Il a regretté les lenteurs de la reconstruction physique et institutionnelle du pays et souligné que la communauté internationale devait s'acquitter de ses obligations en la matière de façon coordonnée et cohérente, en cherchant à obtenir des résultats concrets et durables, axés sur le renforcement des institutions et l'amélioration de la transparence.

Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général, qui a rendu hommage au peuple haïtien pour avoir franchi une étape importante dans la consolidation de la démocratie avec le déroulement pacifique du deuxième tour du scrutin. Il a évoqué les progrès réalisés en matière de sécurité et de respect des libertés fondamentales et souligné que la Police nationale d'Haïti devenait une institution plus compétente, qui jouissait d'une confiance accrue et gagnait du terrain face aux gangs criminels et autres menaces à la sécurité. Il a exhorté le prochain gouvernement haïtien à tirer parti des progrès considérables déjà réalisés sans pour autant méconnaître les grands problèmes auxquels le pays devait faire face, tels que la détérioration de son économie et l'incapacité des institutions publiques de fournir des services essentiels. L'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, William J. Clinton, a souligné le rôle de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti mise en place par le Président et le Parlement pour coordonner l'action du Gouvernement haïtien avec celle des donateurs internationaux et des organisations non gouvernementales participant à la reconstruction, en veillant à ce que tous les projets approuvés cadrent avec le plan de développement du Gouvernement haïtien et à ce que les ressources soient utilisées en toute transparence. L'Envoyé spécial a déclaré que plus de 87 projets avaient été approuvés et que leur mise en œuvre permettrait d'aider 2 millions de Haïtiens. Le Président haïtien, René Garcia Préval, a invité l'ONU à entamer une réflexion sur l'efficacité de ses interventions et, prenant acte du fait que la dissuasion militaire n'était qu'un des volets de la recherche de la stabilité, a suggéré que les missions de maintien de la paix soient repensées de façon à y associer des institutions spécialisées telles que la Banque mondiale et les fonds et programmes des Nations Unies. Il a souligné que la stabilité ne serait instaurée en Haïti que grâce à l'action des Haïtiens eux-mêmes avec, bien entendu, l'appui et la solidarité de la communauté internationale, notamment en ce concerne la mise en place des institutions clefs de l'état de droit. Quarante interventions ont été prononcées durant la séance.

Le 6 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2011/7), dans laquelle il a réaffirmé son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité d'Haïti et a souligné que c'était au Gouvernement et à la population haïtiens qu'il incombait au premier chef d'instaurer la paix et la stabilité et d'œuvrer au relèvement d'Haïti. Le Conseil a salué la contribution apportée par la communauté internationale au processus de stabilisation en Haïti, notamment au renforcement des institutions législatives, judiciaires et exécutives du pays. Il a également pris acte du caractère interdépendant des défis à relever en Haïti et réaffirmé que les progrès durables accomplis dans les domaines de la sécurité, du renforcement des institutions et de l'état de droit, ainsi que de la consolidation des structures publiques nationales, de la démocratie, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et du développement, se renforçaient mutuellement.

Questions thématiques

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 12 avril, le Conseil a tenu une séance publique pour entendre un exposé de la Secrétaire générale adjointe à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Michelle Bachelet. Au cours des

consultations à huis clos qui ont immédiatement suivi la séance, les membres du Conseil ont entendu des observations complémentaires de la Secrétaire générale adjointe et lui ont posé des questions. La plupart d'entre eux ont exprimé leur appui aux activités et programmes d'ONU-Femmes et sont convenus de la nécessité de progresser dans l'application des décisions pertinentes du Conseil.

Le 14 avril, une séance publique s'est tenue sur la violence sexuelle, suivie de consultations à huis clos. Le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström. À l'issue des consultations, le Président a lu une déclaration à la presse sur un certain nombre d'éléments dont étaient convenus les membres du Conseil. Ces derniers avaient notamment pris note de l'évaluation faite par la Représentante spéciale en ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo et à la frontière de ce pays avec l'Angola, ainsi que des recommandations qu'elle avait formulées sur les dispositions à prendre face aux situations de violence sexuelle dans la région; ils s'étaient félicités des annonces faites au sujet de la coopération entre les deux Gouvernements et de l'application de mesures visant à empêcher les actes de violence sexuelle et à mettre fin à l'impunité qui y est associée; le Conseil avait également entendu l'exposé de M^{me} Wallström sur les réunions tenues avec l'Union africaine et sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1960 (2010) du Conseil; les membres du Conseil s'étaient félicités de l'annonce d'un renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans ce domaine et avaient exprimé leur plein appui à l'action de la Représentante spéciale visant à mettre fin aux situations de violence sexuelle dans les conflits armés.

Armes légères

Le 25 avril, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur les armes légères. Le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Sergio de Queiroz Duarte, a présenté le deuxième rapport du Secrétaire général sur les armes légères (S/2011/255), qui avait été soumis en application des dispositions du cinquième paragraphe de la déclaration du Président en date du 29 juin 2007 (S/PRST/2007/24). Les membres du Conseil ont remercié le Haut-Représentant pour la présentation du rapport. L'exposé a été suivi de consultations à huis clos, au cours desquelles certains intervenants, évoquant les négociations en cours sur le traité sur le commerce des armes, ont déclaré qu'il fallait établir les normes les plus strictes possible en la matière, tandis que d'autres ont souligné l'importance de la coopération, de l'assistance, du renforcement des capacités nationales et de la nécessité d'appliquer intégralement le Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Paix et sécurité en Afrique (Kenya)

Le 8 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations sur la démarche par laquelle le Kenya demandait que le Conseil, conformément aux dispositions de l'article 16 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, prie cette dernière de surseoir à la procédure que le Procureur avait engagée de sa propre initiative, en novembre 2009, contre des ressortissants kenyans. À l'issue de consultations, le Président a donné lecture d'une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil. Il a notamment souligné qu'après avoir reçu la requête du Kenya, le

Conseil avait tenu un dialogue interactif en mars et des consultations en avril; il avait également pris en considération la position exprimée par l'Union africaine. Toutefois, après un examen approfondi, les membres du Conseil n'étaient pas parvenus à un accord sur la question. Le Président avait reçu pour instruction de transmettre les éléments convenus et la lettre au Représentant permanent du Kenya et à l'Observateur permanent de l'Union africaine – ce qui avait été fait.

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Le 20 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1977 (2011), qui prorogeait le mandat du Comité créé par la résolution 1540 (2004) pour une durée de 10 ans, jusqu'au 25 avril 2021, et prévoyait deux examens, l'un dans un délai de cinq ans et l'autre avant la fin du mandat. Par cette résolution, le Conseil appelait de nouveau les États à appliquer des mesures efficaces et appropriées pour parer à la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs aux mains d'acteurs non étatiques. Il réaffirmait également que tous les États Membres devaient s'acquitter pleinement de leurs obligations et honorer intégralement leurs engagements en matière de maîtrise des armements et de désarmement et en ce qui concerne la non-prolifération, sous tous ses aspects, de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs et reconnaissait que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil soulignait également la nécessité, pour tous les États, d'appliquer pleinement la résolution 1540 (2004), et celle de fournir aux États, à leur demande, une assistance efficace qui réponde à leurs besoins.

Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques

Le 18 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un exposé au Conseil sur une réunion consultative de haut niveau qui s'était tenue les 12 et 13 avril à Nairobi en vue d'entamer des consultations dans le cadre de la Charte fédérale de transition de la République somalienne et de l'Accord de paix de Djibouti sur l'avenir de la Somalie après la période de transition, venant à terme en août 2011. Le Secrétaire général adjoint a également évoqué le rapport du Groupe d'experts chargé par le Secrétaire général d'étudier la question de la responsabilité au Sri Lanka, rapport soumis au Secrétaire général le 12 avril, et a indiqué que le rapport serait publié en temps opportun

.